

Prud'homales 2008

Le Sfass en ordre de marche

Les élections prud'homales auront lieu le 3 décembre 2008. Cette élection consiste à élire des juges appelés à régler les litiges individuels du travail. Cette élection présente plusieurs enjeux. Le premier consiste bien sûr à faire élire des conseillers Cfdt dans tous les conseils, en grand nombre. Ces conseillers salariés sont des juges de proximité issus du monde du travail.

La participation des électeurs constitue un autre enjeu fort de ce scrutin. En effet, à travers le niveau de participation et les résultats engrangés par la Cfdt, il nous sera possible de juger de la pertinence de nos orientations et de leur perception par les salariés. Depuis le dernier scrutin de 2002, plusieurs événements ont traversé notre organisation : la réforme des retraites de 2003, la mobilisation payante contre le CPE.

Ces élections seront l'occasion pour les salariés de donner leur avis sur nos pratiques syndicales.

Elles nous permettront également de vérifier nos capacités de mobilisation.

Depuis plusieurs années la Cfdt réclame une réforme de la représentativité

suite page 2

ÉDITO

Bonne année (quand même) à tous !



Les flonflons et cotillons des deux réveillons sont rangés jusqu'à l'année prochaine et il nous faut déjà remettre l'ouvrage (syndical) sur le métier. Plantons tout de suite le décor revendicatif pour l'année 2008 : notre priorité absolue doit être celle du pouvoir d'achat. Inutile de se lancer de longs commentaires pour expliquer ce que chacun d'entre nous constate chaque jour : la faible progression du pouvoir d'achat peine à compenser, pour la plupart d'entre nous, l'augmentation des prix. Cette situation a deux conséquences graves. Elle fragilise un peu plus ceux qui ont les salaires les

suite page 2

SOMMAIRE

- Elections prud'homales**
Le Sfass en ordre de marche P. 2
- Actualité**
Les cotisations chômage seront-elles recouvrées par les Urssaf ?
Ça c'est (la CGT de) Paris ! P. 3
- Dossier RTT**
Décrypter les idées reçues P. 4
- Branche famille**
La mobilisation du 29 novembre 2007 P. 6
- Vie syndicale**
AG CPAM 92
AG des cadres
Vie du Sfass P. 7
- Memento**
Agenda et chiffres clés P. 8

6 000 adhérents Cfdt au Zénith !



Le SFASS était bien représenté au meeting interrégional du Zénith qui s'est tenu le 10 octobre 2007. Près d'une centaine de militants et d'adhérents étaient présents dans une ambiance chaleureuse et résolue.

plus modestes. Elle risque de nous entraîner vers un ralentissement économique, car c'est bien la consommation des habitants de notre pays qui crée aujourd'hui l'essentiel de la croissance. Que celle-ci vienne à

s'arrêter... Mais, pas plus que les années précédentes, rien ne s'obtiendra facilement. C'est pourquoi, pour décrocher des accords qui fassent progresser le pouvoir d'achat dans nos secteurs, il faudra

encore batailler dur. Pour réussir, le SFASS CFDT et ses sections sont en ordre de marche, et ses militants lucides devant la tâche à accomplir, mais déterminés à y arriver.

Yves Le Bihan

ELECTIONS

Prud'hommes 2008

Le Sfass en ordre de marche

des organisations basées sur les élections professionnelles dans les entreprises et non pas sur celles du scrutin prud'homal réservé aux seuls salariés du privé. Mais ne soyons pas dupes, les observateurs extérieurs considéreront cette élection comme un test de représentativité déterminant.

La réforme de la carte judiciaire prud'homale va faire l'objet d'un avis officiel du ministre du travail publié au journal officiel. Soixante trois conseils devraient être supprimés. En Ile-de-France, seul le tribunal d'Etampes est menacé. Le scrutin de décembre 2008 sera organisé sur la base de la nouvelle carte.

Ces enjeux forts rendent nécessaires la mobilisation de tous les militantes et militants CFDT. De notre mobilisation découleront les résultats obtenus par nos candidats.

Le Sfass a pour sa part commencé à se mobiliser. Les sections syndicales ont reçues début septembre une lettre les invitant à contacter leurs adhérents et à transmettre au syndicat les candidats (éligibles ou non éligibles) afin de permettre à l'en-

semble des unions départementales de constituer des listes à 200%, mixtes afin de tendre un maximum vers la parité.

Notre objectif est de présenter des candidats dans chaque union départementale d'Ile de France.

Afin d'aider les adhérents et les militants à se déterminer, une fiche technique (n°25) portant sur le rôle, les missions et la protection du juge prud'homal a été adressée à chaque section. Cette démarche a pour but d'informer le candidat sur la fonction électorale et de susciter des vocations. Des dizaines de candidats se sont déjà manifestés.

La journée des élus 2008 lancera le début de la campagne officielle du Sfass et permettra à l'ensemble de nos candidats de se rencontrer. Toutes les bonnes volontés (candidats en position éligible, candidats non éligibles, assesseurs...) seront nécessaires pour faire progresser le nombre d'élus CFDT. Le dépôt de candidatures n'est pas clos. Si vous êtes intéressés, contactez votre section syndicale.

Catherine Pajares

Les cotisations chômage seront-elles recouvrés par les URSSAF ?

« **B**onne nouvelle pour les entreprises, la déclaration et le paiement des cotisations sociales vont pouvoir s'effectuer de manière simplifiée » annoncent les Echos le 2 novembre 2007.

L'affirmation du journal économique (reprise par Liaisons Syndicales) est un peu péremptoire. Mais il est fort possible que les cotisations d'assurance chômage, jusqu'alors collectées par l'Unedic, soient prises en charge par les Urssaf.

C'est un effet possible de la fusion entre l'ANPE (suivi des chômeurs) et l'Unedic (indemnisation des chômeurs) qui sera effective à la mi-2008.

Quel est l'intérêt de ce projet ?

Le prélèvement par les Urssaf, qui n'interviendrait pas avant 2011, présente plusieurs avantages. Il permettrait de regrouper la collecte de toutes les cotisations au sein d'un même organisme. Et il accroîtrait l'efficacité de la lutte contre les fraudes et le travail illégal. Pour les salariés des Urssaf, elle aurait évidemment un impact en terme de travail.

En tous cas, voilà une affaire à suivre, car pour l'instant rien n'est défini. Il se pourrait aussi que ce dossier ne voit jamais le jour.

Yves Le Bihan

Ça, c'est (la CGT de) Paris !

Toujours, à la pointe du progrès social, la CGT de la CPAM de Paris vient de prendre une décision proprement scandaleuse. Celle de se « séparer » de 17 employés et cadres du comité d'entreprise, salariés du restaurant d'entreprise, sans autre forme de procès.

Comment ? En votant une déclaration avec SUD, organisation avec laquelle la CGT gère le CE, informant que les employés du restaurant d'entreprise de Bercy dépendaient de la CPAM à compter du 1er janvier 2008.

Et voilà, rien de plus simple !

Un seul problème, mais de taille... La direction de la CPAM n'a aucune envie de re-

prendre ces 17 salariés dont le CE est bien l'employeur. La CFDT a immédiatement dénoncé la manœuvre. L'inspection du travail a été saisie ainsi que le secteur juridique du Sfass.

Le syndicat n'en restera pas là...

Ce n'est pas la première fois que la CGT de la CPAM de Paris dépasse les bornes, mais là incontestablement, elle s'est même mise son Union Départementale à dos puisque celle-ci soutient ses adhérents travaillant dans le restaurant d'entreprise.

Liaisons Syndicales reviendra sur cette affaire dans son prochain numéro.

RTT : Décrypter les idées reçues

Depuis plusieurs années, les arguments à charge contre la réduction du temps de travail fusent de toutes parts. Les patrons, les hommes politiques (et pas seulement à droite), un grand nombre d'économistes... avancent sans nuance que tous nos maux actuels (exceptés peut-être le réchauffement climatique et le terrorisme) n'auraient qu'un responsable, un seul : la RTT !

Cette méthode n'est pas nouvelle. De tout temps, l'idée facile de trouver un unique bouc émissaire selon le problème évoqué a toujours fait florès : le grand capital, les immigrés, les chômeurs, la mondialisation, l'Europe ont tour à tour été rendus responsables. Ces idées simplistes ont toujours été combattues par la CFDT.

Il est plus facile de trouver un coupable à une situation complexe qu'à essayer de construire patiemment des réponses sociales et économiques aux problèmes que rencontre le monde du travail.

Non, la RTT n'est pas plus la panacée universelle qu'elle n'est responsable de tout.

Le choix de défendre la RTT était lié à la volonté de partager le travail dans une période où le chômage était encore plus fort qu'aujourd'hui (autour de 8 % en 2007 contre près de 12 %, il y a quelques années).

Quel bilan objectif, et donc chiffré, en tirer ?

La RTT n'a pas créé d'emplois

On est loin des 800 000 emplois annoncés dans la campagne électorale de 1997, il n'empêche que la création de 350 000 emplois entre 1998 et 2002 n'est contestée par personne, même si l'embellie économique de l'époque a joué en partie dans ses créations.

Dans la plupart de nos champs professionnels, les accords sur la RTT étaient liés à la création d'emploi. Il est donc faux de dire que la RTT n'a pas créé d'emplois.

La RTT coûte cher à l'État

En 2008, les allègements de charge liés aux 35 heures vont coûter 21,4 milliards d'euros au budget de l'État nous dit-on. Mais, ces charges s'appliquent pour les bas salaires, dont un peu plus de la moitié seulement sont directement en lien avec la RTT. Des allègements dit « Fillon », puis que c'est l'actuel premier ministre qui a mis en œuvre le dispositif qui s'applique aux salaires entre 1 et 1,6 fois le SMIC. Donc, prudence sur ces chiffres.

Rappelons que la RTT s'est accompagnée de création d'emplois (voir plus haut), et ne vaut-il pas mieux participer à la création d'emploi plutôt que de financer le chômage ?

La RTT a rendu les Français (et les immigrés) paresseux

Non seulement, nous ne sommes pas plus fainéants de la classe européenne, mais d'après Eurostat, l'organisme de statistique de la Commission, nous travaillons autant voire plus que nos voisins. Avec 35,9 heures travaillées par semaine (tout emploi confondu), les Français sont même au travail un peu plus que les Britanniques (35,7 heures) ou que les Allemands (35,8 heures) et beaucoup plus que les Néerlandais (34,5 heures) ou que les Suédois (34,5 heures).

Pourtant, la France est bien le pays dans lequel un salarié à temps complet travaille le moins en Europe.

Contradiction? Non, car c'est la part du temps partiel dans l'emploi total qui fait la différence. Or en France, et notamment par la mise en place des 35 heures, la part du temps partiel dans l'emploi total est beaucoup plus faible qu'ailleurs (17 %) qu'au Royaume-Uni (25,5 %), en Allemagne (26,3 %) et bien sûr aux Pays-Bas (46,9 %) le champion européen.

La RTT a fait baisser la productivité

Cet argument est faux et même archi-faux. Le salarié français (cocorico!) a toujours affiché une bonne productivité (nombre d'unités produites par heures de travail pour faire simple). Mais la mise en

place des accords RTT dans les entreprises a encore amélioré cette performance. Selon l'Insee, dans sa dernière livraison sur « l'évolution des salaires en France en 2007 »: « *la mise en œuvre de la réduction du temps de travail s'est accompagnée des modifications dans l'organisation du travail visant à une meilleure productivité* ». Résultat, la productivité horaire du salaire était en 2004 de 16,50 % supérieure à la moyenne de l'Europe des quinze, contre un écart de 11 % en 1996.

La RTT a fait stagner les salaires

Au cours de la période 2000-2005, les salaires du secteur privé ont augmenté très faiblement, de l'ordre de 0,5 % par an en moyenne alors que la croissance annuelle s'est élevée à 1,6 %.

Deux effets à cela. Les accords de modération salariale qui ont accompagné de nombreux accords de RTT dans les entreprises. Deux, la remontée du chômage en 2001, qui, comme toujours, pèse sur les salaires, d'autant plus que la croissance s'est ralentie fortement dans la même période.

Ces éléments ne sont pas exhaustifs. Ils montrent en tout cas de façon très limpide que la RTT n'a pas à être diabolisée au profit d'intérêts politiques.

La CFDT, porteuse de cette idée dans nos régimes comme ailleurs, se devait de faire une mise au point claire sur le sujet.

Yves Le Bihan

La mobilisation du 29 novembre

A l'appel des fédérations CFDT, CGT et FO, de nombreuses Caf étaient en grève le 29 novembre 2007 pour manifester leur inquiétude quant à l'augmentation des charges du travail et la dégradation des conditions de travail dans la plupart des organismes.

L'objectif de cette journée était clair : se saisir de l'organisation de la conférence des présidents de toutes les Caf, initiée par le président de la Cnaf et son directeur M. Georges, pour les interpeller sur la crise qui affecte la Branche Famille avec la question centrale du niveau des effectifs.

La conférence se tenait à Deauville « où il pleuvait ce matin-là quand nous sortîmes de la gare... », comme aurait chanté Barbara. Pas d'aigle noir à l'horizon mais 150 salariés qui s'étaient rassemblés devant le centre des Congrès. Ils venaient des caisses locales (parmi lesquels nos collègues de la Manche particulièrement mobilisés).

Les échanges ont eu lieu en deux temps : délégation de salariés reçue par les présidents avec lecture d'une déclaration, puis échange de deux heures entre les fédérations présentes et les présidents et directeurs de la Cnaf (MM. Deroussen et Georges).

Le directeur de la Cnaf a indiqué que plusieurs facteurs devaient être identifiés comme étant à l'origine de la crise et qu'il n'y avait pas de typologie de caisse en difficulté. D'ailleurs la situation était en train de revenir à la normale et les problèmes seraient de son point de vue plutôt ponctuels que structurels.

M. Georges a donné des pistes d'amélioration par exemple celle de l'outil informatique dont la qualité est en cause.

La CFDT dans son intervention a particulièrement alerté la Cnaf sur les moyens qui seront donnés aux Caf pour effectuer leurs missions dans la prochaine COG et mis en avant l'insuffisance de la reconnaissance professionnelle : pas assez de points de compétence, pas ou trop peu de parcours professionnels (niveau 3 vers 4 notamment).

M. Georges a apporté notamment les réponses suivantes :

- Un bilan budgétaire 2007 sera fait sur l'ensemble des CAF (sur le réalisé, sur les excédents).
- Une réflexion est ouverte à la Cnaf sur les parcours professionnels des techniciens-Conseil, ce point pouvant s'insérer dans la renégociation de la classification en 2008...
- Des travaux sont en cours à la Cnaf, sur le travail social, des orientations seront dégagées rapidement, la logique de l'offre de service étant la voie de l'avenir,
- L'engagement est pris de relancer la concertation à travers l'Instance Nationale de Concertation avec un minimum de deux rendez-vous annuels.

L'action du 29 novembre n'aura donc pas été vaine, même s'il est plus que jamais nécessaire de rester mobilisés pour que les belles intentions ne restent pas lettre morte.

Eliane Lambert

AG CPAM 92

L'assemblée générale de la section Cpmam 92 s'est tenue le 6 décembre toute la journée, dans les locaux de l'UD des Hauts de Seine. Nous étions presque 50, adhérents, militants, conseillers (anciennement administrateurs) et, bien sûr, le secrétaire du Sfass, Yves Le Bihan. La journée fut chargée, mais la convivialité en a fait un moment fort d'échanges et de débats.

L'actualité locale, très dense, a focalisé l'attention une grande partie de la matinée sur le bilan de la section, présenté par Martine Dessery, pour ensuite laisser place à l'action revendicative nationale, complémentaire santé et classification/salaires, présentés par Sylvie Gutzwiller et Bertrand Roy et commenté largement par Yves Le Bihan. Le débat qui s'en suivit démontra, s'il en était besoin, que l'action de la CFDT est primordiale dans ce contexte difficile.

Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur, grâce à la participation de chacun et... l'aide d'un petit cocktail maison (recette à disposition sur demande... !)

L'après midi était engagée quand Ber-

trand Roy présenta le changement technologique à venir courant janvier : la gestion électronique des documents ou GED. La numérisation future du courrier entrant va provoquer un vrai bouleversement des habitudes de travail. La section a donc décidé d'en informer régulièrement les collègues, pour mieux les préparer.

Point d'orgue de la journée, la présentation du plan de travail pour 2008, adopté par les présents à l'unanimité, et le renouvellement du secrétariat, voté aussi à l'unanimité. Sont donc reconduits dans leurs fonctions Martine Dessery en tant que secrétaire de section, Lydia Frisch, comme trésorière, Sylvie Gutzwiller, Bertrand Roy et Sylvie Legroux.

Nous ne pouvions clôturer cette assemblée sans rappeler l'échéance prud'homale de 2008 présentée par Yves Montalescot, secrétaire de l'UD 92.

*Journée chargée certes, mais pour rien au monde je ne donnerais ma place ! **

Sylvie LEGROUX

AG des cadres

L'Assemblée Générale des Cadres a eu lieu le 14 décembre 2007, à Paris. Une quarantaine de participants seulement étaient inscrits. Était-ce le cadre un peu suranné de la Bourse du Travail qui a fait que la participation n'a pas été très élevée ? Le programme était pourtant de qualité avec une intervention de l'Union Confédérale des Cadres sur les retraites.

Vie du SFASS

Catherine Pajares a été élue membre du bureau régional lors du comité régional du mois de novembre à la place de Patricia Dugué, qui remplace Bruno Terol au secteur formation du syndicat. Celle-ci est également membre de la délégation régionale qui siège au conseil national confédéral.

Agenda

Toutes les réunions, commissions et formations se déroulent au 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 PARIS. (M° Laumière. Ligne 5)

Janvier

Jeudi 31 janvier

Bureau du Sfass

Février

Vendredi 15 février

AG trésorerie

Jeudi 21 février

Bureau du Sfass

Jeudi 21 et vendredi 22 février

Accueil des nouveaux adhérents - salle 1

Mars

Lundi 10 mars

Initiation juridique - salle 1

Lundi 17 et mardi 18 mars

Communiquer avec les salariés - salle 5

Jeudi 20 mars

Bureau du Sfass - salle 4

Jeudi 27 mars

Conseil du Sfass : congrès sur les statuts du Sfass (grande salle toute la journée)

Ont participé à ce numéro :

Eliane LAMBERT
Yves LE BIHAN
Sylvie LEGROUX

Catherine PAJARES
Claudine RESSOUCHE

Bloc notes



SMIC

Depuis le 1er juillet 2007 :
Taux horaire brut : 8,44 €
Mensuel brut : 1280,07 €

Sécurité sociale

Depuis le 1er janvier 2008 :
Plafond annuel : 33 276 €
Plafond mensuel : 2 773 €

RMI

Depuis le 1er janvier 2008
1 personne : 447,91 €
2 personnes 671,87 €
3 personnes : 806,24 €

Point Sécu

Valeur du point Sécu au
1er juillet 2007 :
6,98162 €

Chômage

Ministère du travail
Au 1er décembre 2007 :
190700
Soit -0,7 % sur un mois

Prix à la consommation

Inflation hors tabac
+0,5 % en novembre 2007
soit +2,4 % en rythme annuel

Retrouvez l'actualité du syndicat sur
www.sfasscfdt.org

Cfdt
Syndicat francilien
des agents de la Sécurité sociale

Actualités
- Agence Sécurité
- Agence Santé des
- Indemnités
- Autres régimes
- Inter-professionnel

Le Sfass
- Que venons nous ?
- Evolution des Services
- Agents

Meilleurs vœux pour 2008
Le Syndicat
Francilien
des Agents
de Sécurité
Sociale souhaite à tous les
visiteurs de son site une
bonne année 2008.

Salaires : une proposition inacceptable
21 janvier 2008

Lors de la Réunion Paritaire Nationale du 8 Janvier, l'employeur a proposé une augmentation de 1,2% de la valeur du point au 1 er mars 2008. Après interruption de séance, l'UGASIS a légèrement modifié sa proposition initiale en proposant d'avancer cette augmentation au 1er

Liaisons syndicales n° 140. Bimestriel édité par le Sfass

Syndicat Francilien des Agents de la Sécurité Sociale

7/9, rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris

Tél. : 01 42 03 88 82 Fax : 01 42 03 17 18

cfdtpste.sfass@wanadoo.fr - www.sfasscfdt.org

Directeur de la publication : Yves Le Bihan

N° CPPAP : 0509 S 07015 - ISSN : 0769-3087

Dépôt légal : janvier 2008

Prix au numéro : 2 euros, abonnement : 9 euros

Réalisation-Impression : SCUP - 5 bis rue René Goscinny - 75013 Paris